

Projet d'augmentation de la puissance de la centrale hydroélectrique de Buckingham à Gatineau par Boralex inc.

Dossier : 6211-03-092

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 30 mai au 14 juillet 2017

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'augmentation de la puissance de la centrale hydroélectrique de Buckingham à Gatineau* par Boralex inc. a pris fin le 14 juillet 2017. Conformément au mandat qui lui a été confié le 18 mai 2017 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 30 mai au 14 juillet 2017, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Boralex inc. souhaite effectuer des travaux pour augmenter la puissance de la centrale hydroélectrique de Buckingham à Gatineau, située aux abords de la rivière du Lièvre, grâce au remplacement de quatre de ses cinq turbines. Ces modifications permettraient à la centrale de turbiner l'eau disponible de la rivière du Lièvre de façon plus optimale afin d'obtenir une puissance installée jusqu'à 20 MW.

Les travaux proposés n'amèneraient aucun changement au profil de la rivière et ne nécessiteraient aucune intervention en rive gauche. Le bâtiment serait toutefois réhabilité pour permettre l'installation des nouvelles turbines.

Le promoteur prévoit commencer les travaux au début de 2018 pour une remise en service de la centrale à l'automne 2019. Le coût du projet est évalué à 40 M\$.

(Extrait du communiqué émis le 30 mai 2017)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques et de messages électroniques adressés au BAPE. Ces préoccupations sont les suivantes :

Les mesures de compensation

- la création d'un parc pour valoriser les berges de la rivière du Lièvre près des installations ;
- le soutien au développement local, notamment le centre nautique de la Lièvre pour améliorer l'accès à la rivière ;
- le développement d'un partenariat avec la Société d'histoire de Buckingham afin de préserver et de mettre en valeur le Château d'eau de Buckingham, un bâtiment d'intérêt patrimonial situé sur la propriété de Boralex ;
- la possibilité de faire visiter les installations de production d'énergie comme mesure d'appropriation et d'éducation citoyenne.

Les mesures d'atténuation

- la mise en place de mesures pour réduire les répercussions du camionnage sur le site de production et en dehors de celui-ci (vibration, bruit, poussière et état de la chaussée),

notamment sur les maisons patrimoniales situées à proximité en raison de la fragilité de leur fondation et de leur fenestration ;

- l'amélioration de l'entretien des bâtiments et de leur esthétique afin de réduire les répercussions visuelles des installations ;
- les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en matière de suivi du climat sonore (méthodologie avant, pendant et après les travaux) ;
- le maintien d'un débit esthétique du côté du déversoir ;
- la nécessité de modifier la ventilation actuelle des installations de production et, le cas échéant, ses répercussions sur le climat sonore pour les résidents à proximité du site.

La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

- les suites du projet s'il n'y a pas de mandat d'enquête et d'audience publique ;
- le rôle de la municipalité dans l'autorisation du projet ;
- le rôle d'une commission du BAPE dans l'analyse du projet ;
- le(s) critère(s) pour juger de la frivolité d'une demande d'audience ;
- le délai pour obtenir des réponses aux questions posées en séance d'information qui demandent des recherches supplémentaires.

Les autres préoccupations

- l'adéquation entre le projet proposé et la volonté gouvernementale d'augmenter la production d'énergie « verte » ;
- la garantie d'achat par Hydro-Québec de la production de la centrale une fois augmentée ;
- la responsabilité du nettoyage des berges de la rivière du Lièvre.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque Bernard-Lonergan <i>Accès Internet gratuit</i>	181, rue Joseph à Gatineau, secteur Buckingham

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
31 mai 2017	<i>Le Droit</i>	
31 mai 2017	<i>Le Soleil</i>	
31 mai 2017		<i>Le Bulletin</i>
31 mai 2017	<i>Le Devoir</i>	
7 juin 2017		<i>Le Bulletin</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
30 mai 2017 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de l'Outaouais	234	Site Web et compte Twitter du BAPE 1 098 abonnés
7 juin 2017 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de l'Outaouais	Ne s'applique pas	Compte Twitter du BAPE 1 103 abonnés

La séance d'information

Date	Le mercredi 7 juin 2017 à 19 h 30
Lieu	Salle des Chevaliers de Colomb 480, rue des Pins Gatineau, secteur Buckingham
BAPE : Animation	M ^{me} Diane Paquin, directrice des communications
Accueil et prise de notes	M. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications
Promoteur	M ^{me} Rosanne Fortin, chargée de projets, Boralex inc. M. Samuel Richard, directeur de projets, Boralex inc.
Assistance	8 personnes
Durée	1 heure 25 minutes

Les relations de presse

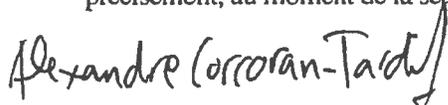
Un représentant du journal *Le Droit* et un autre du journal *Le Bulletin* étaient présents à la séance d'information tenue le 7 juin dernier à Buckingham.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. À la suite de la séance d'information du 7 juin dernier, les journaux *Le Droit* et *Le Bulletin* ont fait paraître un article qui reprend essentiellement les éléments de la description du projet, ses impacts et les mesures d'atténuation prévues par le promoteur, ainsi que sur le déroulement de la séance d'information et des préoccupations soulevées par quelques citoyens lors de cette séance d'information.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet et après une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il est apparu que la communauté de Kitigan Zibi pourrait être concernée par le projet. Le communiqué émis par le BAPE le 30 mai 2017 a été transmis au Conseil de bande Kitigan Zibi Anishinabeg afin de les inviter à exprimer leurs préoccupations sur le projet au cours de la période d'information et de consultation du dossier par le public menée par le BAPE, et plus précisément, au moment de la séance d'information tenue le 7 juin dernier à Buckingham.



Québec, le 17 juillet 2017

Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication, chargé du dossier

En collaboration avec René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications